

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 24 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 17 mars 2016.

### Présents :

Mme MOTHRÉ, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. ROCHE, M. DORÉ, Mme FOURNOL, M. PIGOT, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER

### Excusés :

M. FOY a donné pouvoir à Mme HEUZÉ

M. GUILLOT a donné pouvoir à Mme MOTHRÉ

M. CHMIEL a donné pouvoir à Mme HENRIET

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile TESSIER

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue à Mme Martine Lavalette, Trésorière du Châtelet-en-Brie qui nous fait le plaisir de venir présenter les comptes de gestion. Elle la remercie ainsi que ses services pour leur disponibilité auprès des services de la Mairie, pour leurs conseils et leur écoute.

Mme Le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : Redevance d'occupation du domaine public d'électricité et Adhésion à un groupement de commande pour l'inventaire du mobilier éclairage public.

Le Conseil Municipal est d'accord.

### I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 1<sup>er</sup> février 2016 est approuvé à l'unanimité.

### II – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ERDF

Mme le Maire informe que le Conseil Municipal peut mettre en place une redevance d'occupation du domaine public due par ERDF. Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, la redevance s'élève à 197 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF,

Considérant la population de la commune,

**DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,

**DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales

**III – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE – INVENTAIRE DU MOBILIER ECLAIRAGE PUBLIC**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du SDESM proposant de réaliser un inventaire géolocalisé du mobilier d'éclairage public par l'adhésion à un groupement de commande. Il permettra d'identifier et d'inclure dans le SIG (Système d'Information Géographique) les foyers lumineux et les armoires de commande et d'ainsi anticiper les remises en état nécessaires de l'existant. Son financement sera intégralement pris en charge par le SDESM.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de déléguer au SDESM l'organisation, l'attribution et le suivi d'une consultation visant à sélectionner un prestataire chargé d'inventorier et d'identifier physiquement le Mobilier Eclairage Public de la commune

**AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commande Inventaire du Mobilier Eclairage Public

**BUDGET EAU**

**IV – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Mme le Maire laisse la parole à Mme Lavalette, Trésorière du Châtelet-en-Brie, qui présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion pour l'année 2015. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis au cours de l'année 2015 est conforme aux écritures de l'ordonnateur :

**INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 108.00 €
- Recettes : 6 690.84 €

Excédent d'exercice : 6 582.84 €

**FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 10 834.02 €

- Recettes : 36 439.81 €

Excédent d'exercice : 25 605.79 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget eau**

#### **V – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Suite à l'adoption du compte de gestion 2015 dressé par la comptable, Mme le Maire laisse la présidence à M. Nicolas CEDILLE, Maire-Adjoint chargé des finances, pour présenter le compte administratif du budget de l'eau.

M. CEDILLE indique que les résultats sont à l'identique des comptes produits par la comptable à savoir :

##### **INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 108.00 €
- Recettes : 6 690.84 €

Résultat d'exercice : + 6 582.84 €

##### **EXPLOITATION**

- Dépenses : 10 834.02 €
- Recettes : 36 439.81 €

Résultat d'exercice : + 25 605.79 €

#### **VOTE HORS DE LA PRESENCE DU MAIRE**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE le compte administratif 2015 du budget eau**

#### **VI – AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 :

En section d'investissement, au compte 002 139 907.25 €

En section de fonctionnement, au compte 001 153 183.75 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE l'affectation du résultat 2015 du budget eau**

### **VI I- VOTE DU BUDGET 2016**

Mme le Maire donne lecture du projet du budget de l'eau tel qu'il a été préparé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section d'investissement                      159 846.75 €

Section d'exploitation                      170 015.25 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE le budget eau 2016**

## **BUDGET COMMUNAL**

### **VIII – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Mme le Maire laisse la parole à Mme Lavalette, Trésorière du Châtelet-en-Brie qui présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion pour l'année 2015.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis au cours de l'année 2015 est conforme aux écritures de l'ordonnateur :

#### **INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 121 023.32 €
- Recettes : 261 345.74 €

Excédent d'exercice : 140 322.42 €

#### **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 788 553.18 €
- Recettes : 756 267.24 €

Déficit d'exercice: 32 285.94 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget communal**

## **IX – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Suite à l'adoption du compte de gestion 2015 dressé par la Trésorière, Mme le Maire laisse la présidence à M. Nicolas CEDILLE, Maire-Adjoint chargé des finances, pour présenter le compte administratif de la commune.

M. CEDILLE indique que les résultats sont à l'identique des comptes produits par le comptable.

### **INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 121 023.32 €
- Recettes : 261 345.74 €

Excédent d'exercice : 140 322.42 €

### **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 788 553.18 €
- Recettes : 756 267.24 €

Déficit d'exercice: 32 285.94 €

### **VOTE HORS DE LA PRESENCE DU MAIRE**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE le compte administratif 2015 du budget communal**

## **X – AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 :

En section de fonctionnement, au compte 002 158 657.40 €

En section d'investissement, au compte 001 180 465.45 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE l'affectation du résultat 2015 du budget communal**

## XI – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués depuis 2007 :

TAUX	2007	2009	2010
Taxe d'habitation	9,74	9,93	10,98
Taxe foncière bâti	15,90	16,21	17,93
Taxe foncière non bâti	39,61	40,39	44,67

Depuis 2010, les taux sont restés inchangés. Nous avons un projet de construction de cantine/garderie qui engage la commune sur de nombreuses années et un projet important de mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Le coût estimé s'élève à 1 million d'euros pour la construction et à 273 000 € pour les frais annexes (honoraires architectes, missions techniques ...).

Le contrat rural (Département et Région) pour ces opérations permettra d'obtenir des subventions à hauteur de 80 % sur 300 000 €. Notre dossier sera présenté le 15 avril au Département et le 12 mai à la Région.

Nous avons sollicité toutes les subventions possibles, DETR, FER, réserve parlementaire.

Nous aurons également recours à l'emprunt. Sur les conseils de Mme Lavalette et de la DDFIP, le budget doit être voté à minima et des économies doivent être réalisées. Sur le budget 2015 de nombreuses dépenses ont dû être effectuées, achat de véhicule, travaux d'urgence, mise hors d'eau des bâtiments.

Afin de pouvoir réaliser ce projet nécessaire, il y a une nécessité de revoir les taux d'imposition.

Madame le Maire propose, pour l'année 2016, les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	11,98 %
Taxe foncière bâti	17,98 %
Taxe foncière non bâti	44,67 %

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE les taux d'imposition 2016**

## XII – VOTE DU BUDGET

Mme le Maire donne lecture du projet du budget de la commune tel qu'il a été préparé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section d'investissement	217 923.45 €
Section de fonctionnement	899 315.40 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE le budget communal 2016**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- **Agence Régionale de Santé** : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur.
  - **Marché Fontaine** : ouverture chaque vendredi de 16 h à 19h30 / 20h. Très belle qualité des produits,  
Une centaine de personnes présentes pour l'inauguration. Il faut continuer à donner l'information.
  - **Portifon' Trail** : dimanche 22 mai. L'association cherche des bénévoles pour encadrer leur manifestation sportive, de 9 h à 13 h - vous pouvez contacter Mrs Jaouen et Million Brodaz.  
Cela passe aussi par de l'entraide entre associations donc merci de leur diffuser cette information.
  - **Rappel des animations du 22 mai** : Concert Pro Quartet à 16h30 Eglise de Fontaine le Port,  
Festival Européen – base de Loisirs BLR – 21 et 22 mai
  - **Seine en Partage** : L'opération Berges Saines 2016 aura lieu du 28 mai au 5 juin.  
Fontaine le Port est commune riveraine de la Seine adhérente depuis 2002, participons nous cette année ? Choisir une date ... les affiches / caliquot / gants nous sont remis par l'association.  
Nous pourrions organiser une animation ou une activité / musique ....
  - **Dossiers de subventions** :  
Les demandes d'amende de police ont été adressées pour les aménagements de la rue de la Vallée et la mise en sécurité du trottoir des écoles (du primaire à la maternelle).  
Transmis au 29 février : DETR pour la cantine,  
DETR pour la garderie périscolaire / ALSH,  
DETR pour la rénovation de borne incendie,  
Fds Equipt Rural : aménagt des abords de la future construction
- J Moulin  
Transmis au 4 Mars : Fds Investisst Rural - pour la cantine – garderie – ALSH –
- **Contrat Rural** : nous tenons les délais de l'échéancier, ce n'est pas toujours simple ou facile.  
Les dossiers ont été transmis à la Région IDF et au Département.  
Une bonne nouvelle puisque ceux-ci seront présentés en commissions :  
- Départementale le 15 avril,

- Régionale le 12 mai.

Le dossier de financement est actuellement étudié par les services de la Direction des Finances Publiques pour avis sur l'emprunt que la commune solliciterait.

Je remercie Mme Lavalette, notre trésorière pour sa disponibilité et ses conseils sur ce dossier de préparation.

- **CDCI / Intercommunalité** : Notre amendement pour un rattachement à la CC Vallées et Châteaux a été

présenté en commission en Préfecture le 8 mars, il était porté et bien présenté par Mr Yvroud, président du SDESM, notre député Yves Jégo a souhaité en séance, faire part de son soutien à la demande de Fontaine le Port et Mr Septiers, maire de Moret, a compris notre demande.

Mr le Préfet a fait le choix de présenter l'amendement de Fontaine le Port avant celui de la CC Pays de Seine, ce qui en cas d'adoption de notre amendement, voyait l'amendement du Pays de Seine refusé puisqu'il ne serait pas présenté.

Sur les 38 voix nécessaires pour être adopté, l'amendement de Fontaine a été adopté à 42 voix -

Je tiens à remercier Maryline Heuzé qui a pu se rendre disponible et être présente à mes côtés, car parfois dans certaines situations, on peut se sentir un peu seule quand il faut attendre, en l'occurrence un résultat de vote.

Je vais rebondir sur ce point car la vie des élus Portifontains au Pays de Seine qui n'était déjà pas facile depuis plus d'1 an, se voit aujourd'hui encore plus compliquée.

D'autres communes ont aussi fait le choix de quitter des CC.

La bonne gestion des comptes et des élus doit se faire en toute impartialité et en bonne intelligence de la part des exécutifs.

Je n'ai jamais accepté de voir le remplacement des commissions – finances et communication – par des groupes de travail au seul motif d'évincer les élus d'opposition des communes de BLR et Chartrettes.

Depuis 6 mois, les élus représentés aux groupes de travail ne sont pas tous conviés aux réunions, c'est du grand n'importe quoi ! C'est comme cela, que l'élaboration du débat d'orientation budgétaire s'est fait sans l' élu de Fontaine inscrit au groupe de travail etc ....

Jérôme Mabile, le président du Pays de Seine a annulé la réunion aménagement de l'espace transports du 8 février sans motif, pour tenir une réunion transports entre la commune de Bois le Roi et celle de Chartrettes. J'ai demandé à avoir le CR de cette réunion, j'attends toujours.

Derrière cela, il y a le travail du STIF / de AREP / SNCF et de Transdev qui ne peuvent obtenir de réponse sur l'avancée du dossier de l'étude de Pôle pour la gare de Bois le Roi.

J Mabile a informé en conseil communautaire le 16 mars que ce dossier ne serait pas pris en compte au budget 2016 du Pays de Seine, considérant que les projets de mobilité seraient ceux de la circulation douce portant sur l'encorbellement du pont de Seine entre Bois le Roi et Chartrettes.

Il vient de sortir de son chapeau et à inscrit au débat d'orientation budgétaire 2016, la création d'une maison médicale pour Bois le Roi.

J'ai interpellé le président et les élus sur le réel risque de voir "déshabiller" le pôle médical de Chartrettes situé en limite de Chartrettes – Bois le Roi, rappelant l'importance du devenir



de la pharmacie si l'ensemble des médecins, kiné, dentiste partaient s'installer sur Bois le Roi.

Le maire de Chartrettes n'a émis aucune objection sur ce point.

Par ailleurs ce projet de maison médicale, à ce jour, n'a jamais fait l'objet d'information en bureau ni en conseil communautaires, n'a jamais été traité en commission.

Lors du dernier conseil, une disponibilité financière à hauteur de 25 % en investissement a été votée pour environ 660 000€ alors que le vote du budget communautaire est prévu le 16 avril.

Aux questionnements des élus (Mrs André – Dintilhac – Mmes Mothré – Langlois – Henry) sur la répartition d'une telle disponibilité financière, ni le président, ni la vice présidente aux finances n'ont voulu donner la teneur des projets ou engagements pour ces montants, rappelant seulement que la légalité leur permettait de faire voter les 25 %.

Je pense que cette façon de faire est très regrettable, les finances de l'interco du Pays de Seine se gérant ainsi sans aucune transparence.

Au vu de ces manigances, il nous faudra une vigilance de tous les instants pour dénoncer les risques de nouveaux endettements pris par le Pays de Seine (avant l'éclatement de celle-ci au 31 décembre 2016) sur des projets qui ne se verraient pas repris dans les compétences de la future intercommunalité de Fontainebleau (72 000hbs) à laquelle sont désormais rattachés Bois le Roi et Chartrettes, alors que Fontaine le Port se voit rattaché à sa demande à la CC Vallées et Châteaux.

Ces dettes se verraient ainsi reprises par les communes formant actuellement le Pays de Seine.

Un courrier sera adressé en ce sens, en Préfecture au contrôle de légalité pour informer de nos préoccupations, rappelant le vote contre des élus de Fontaine le Port.

La séance est levée à 22h45.



Le Maire,



**Béatrice Mothré**